



Formation : Signalement de la maltraitance : mettre en place une procédure

Dernière modification le 13/07/2022 à 15:07

Public concerné et pré-requis :

Tout personnel concerné

Durée : 1 jour

Intervenant :

Avocat spécialisé dans le droit familial

Déjeuner compris

NOS SESSIONS :

Paris	350 €/personne	Le 06/04/2022
-------	----------------	---------------

Le 24/11/2022

CONTEXTE :

La maltraitance des personnes vulnérables – enfants, personnes âgées et personnes handicapées principalement – est au cœur des préoccupations des pouvoirs publics et des associations qui incitent les personnes intervenant auprès de ces publics vulnérables à détecter le plus précocement possible les signes de maltraitance.

Renforcé par l'arrêté du 28 décembre 2016 relatif à l'obligation de signalement des structures sociales et médico-sociales, le signalement de la maltraitance est un élément fondamental au développement de la bientraitance.

Il est essentiel pour cela d'identifier juridiquement les situations de maltraitance, de cerner la marge de manœuvre, les droits et les devoirs de chaque acteur ainsi que les procédures de mise en place d'un

Formation : Signalement de la maltraitance : mettre en place une procédure

Dernière modification le 13/07/2022 à 15:07

LE + DE LA FORMATION

Le groupe et l'intervenant sont source d'inspiration de cas concrets à étudier en sous groupes. Ces cas constitueront la base de l'intervention.

OBJECTIFS :

- Identifier juridiquement les situations de maltraitance
- Connaître les droits et les devoirs, les possibilités d'action des soignants et des aidants
- Identifier les étapes de mise en place d'une procédure de signalement

PROGRAMME :

Les différentes formes de maltraitance :

- Maltraitance physique
- Maltraitance psychologique
- Maltraitance financière
- Négligence lourde
- Violences sexuelles

Les auteurs de la maltraitance et la perception de la maltraitance :

- Les aidants / la famille
- Les professionnels
- L'abus de confiance

La dénonciation de la maltraitance : le secret professionnel et les conditions de sa levée

Formation : Signalement de la maltraitance : mettre en place une procédure

Dernière modification le 13/07/2022 à 15:07

Que faire en cas de maltraitance ?

- Déclaration directe de la victime
- Suspicion du professionnel
- Maltraitance avérée par certificat médical

Maltraitance et poursuites pénales :

- Atteintes à l'intégrité physique
- Abus de faiblesse, abus de confiance
- La vulnérabilité comme circonstance aggravante

Procédure de signalement : étapes et mise en œuvre

- Étapes et acteurs à solliciter
- Fiche type de signalement

Formation : Signalement de la maltraitance : mettre en place une procédure

Dernière modification le 13/07/2022 à 15:07

- Un référentiel d'analyse basé sur les indicateurs nationaux de bonnes pratiques (Arrêté du 28 Décembre 2016, code pénal et circulaire de 2014, publications de l'HAS et de l'ANESM, etc..)
- Apports théoriques et méthodologiques sur la base des recommandations de bientraitance
- Cas pratiques et études de cas sur la base de la jurisprudence
- Exercices de signalement sur cas fictifs
- L'élaboration d'une procédure de signalement de la maltraitance
- Un questionnaire préalable à la formation adressé à chaque stagiaire pour identifier les attentes de chacun et adapter l'intervention
- Une évaluation de la satisfaction et des connaissances
- Une documentation pédagogique remise à chaque participant
- Une attestation de suivi de formation